



Lettre ouverte au Directeur

Monsieur le Directeur,

Vous convoquez un CTL le 19 avril prochain avec pour ordre du jour :

- PV du CTL du 9 décembre 2015 et du CTL du 24 mars 2016 (approbation) ;
- Transfert des missions de la trésorerie de Cancale au SIP de Saint-Malo et à la trésorerie de Saint-Malo municipale (avis) ;
- Fusion des trésoreries de Saint-Méen-Le-Grand et de Montauban-de-Bretagne et transfert de la gestion comptable et financière de l'hôpital de Saint-Méen-Le-Grand à la trésorerie de Montfort Collectivités (avis) ;
- Transformation du Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) en service autonome (avis) ;
- Fermeture de l'antenne de la Brigade régionale foncière (BRF) située à Brest (avis) ;
- Création d'un Service départemental de l'enregistrement (SDE) à Rennes (avis) ;
- Fusion des Services de publicité foncière (SPF) de Rennes 2, Rennes 3 et Rennes 4 (avis) ;
- Bilan de la campagne IR 2015 et organisation de la campagne IR 2016 (information) ;
- Bilan du budget 2015 et présentation du budget prévisionnel 2016 (information) ;
- Questions diverses.

Tout d'abord, il convient de rappeler que les sections CGT, Solidaires et FO de la DRFIP 35 ont déposé un préavis local de grève pour la journée du 31 mars en rappelant la revendication du retrait de votre plan de réformes de structures.

Or, vous mettez votre plan de restructurations à l'ordre du jour d'un seul CTL comportant déjà des points importants comme la campagne IR 2016, le bilan 2015 et le budget prévisionnel 2016, ce qui revient à accorder à chacune des restructurations quelques minutes.

Vous présentez évidemment ces restructurations sans l'avis des acteurs de préventions qui doivent mesurer l'impact des réformes du point de vue de la santé et des conditions de travail des agents. Voilà qui illustre l'attachement porté à ces questions et à celle du dialogue social par la Direction...

Lors du CTL du 24 mars, vous avez apporté votre soutien implicite à la loi de destruction du Code du Travail. C'est un élément qui permet de confirmer le lien que nous faisons entre la destruction du code du travail et la destruction de notre Statut avec le PPCR et la RIFSEEP, dont les apôtres sont les mêmes. Votre plan de destruction des services des finances publiques du département illustre également cette sinistre collusion.

Or, le 31 mars, par la grève et les manifestations massives dans tous le pays, les salariés du privé et du public ont dit stop ! A travers la revendication du retrait de la loi El Khomri, c'est également la revendication de l'arrêt de la casse du service public qui s'exprime, les agents des finances publiques prennent largement leur part dans ce mouvement, au même titre que vous prenez pleinement votre part à l'entreprise de démolition des services publics dans le département, à votre niveau.

Les mesures de simplification annoncées ne font que rendre encore plus inextricable la situation des contribuables, entreprises ou particuliers, et celle des agents livrés à eux même, face aux applications informatiques censées régler tous les problèmes. De ce point de vue, la télédéclaration obligatoire s'annonce comme un facteur d'augmentation des charges de travail important. Mais comment en débattre lors d'un CTL dont l'ordre du jour permet à peine quelques minutes par point ?

Décidément, le niveau du dialogue social à la DRFIP 35 est affligeant !

Quant à l'augmentation du point d'indice de 1,2 % annoncée en deux fois, c'est une illustration supplémentaire du mépris gouvernemental pour le service public et pour ses agents, après un gel de 6 ans et des pertes de pouvoir d'achat estimées à 8 % depuis 2010, avec les milliards d'euros donnés au patronat à travers le pacte de responsabilité, c'est une provocation

La CGT Finances publiques 35 exige le retrait des points relatifs aux restructurations de l'ordre du jour du CTL du 19 avril.

Rennes, le 5 avril 2016